



# Tarifs de prestations applicables

Arrêté de l'ARS Occitanie / 2019-608 du 01/03/2019

Codes Tarifaires	Disciplines	Tarif des Prestations Euros
	<b>CHIRURGIE</b>	
12	Hospitalisation complète	1 470,00 €
90	Hospitalisation ambulatoire	1 468,00 €
	<b>MÉDECINE</b>	
11	Hospitalisation complète	980,00 €
51	Médecine de jour oncologie médicale	620,00 €
50	Médecine de jour oncologie radiothérapique	434,00 €
	Majoration chambre particulière (incluant la couchette)	53,00 €
	Majoration chambre particulière chirurgie ambulatoire	25,00 €
	Forfait journalier (à/c du 01/01/18)	20,00 €
	Chèque de caution	300,00 €
	Unité téléphonique en chambre (20 unités minimum 3€)	0,15 € l'unité

➔ Chèque à libeller à l'ordre de l'ICM

Mise à jour le 12/03/2019